

COMMUNIQUÉ DE PRESSE VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Mercredi 23 novembre 2022

PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS ORGANISE UN EXERCICE « CRUE DE LA MARNE »

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés organise son **exercice annuel « Crue de la Marne »** vendredi 25 novembre de 9h à 13h. Cet exercice prévu de longue date mobilisera le service public municipal, la réserve communale de sécurité civile et des habitants.

« Avec une grande partie du territoire en zone inondable, les habitants sont sensibilisés au risque de crue de la Marne. **La Ville mobilise des moyens humains et matériels importants** pour se prémunir de la montée des eaux et de ses conséquences. À Saint-Maur, on fait preuve d'anticipation. » déclare Sylvain BERRIOS, maire de Saint-Maur-des-Fossés. La Ville de Saint-Maur est **dotée depuis 2014 d'un Plan Communal de Sauvegarde** et, **dès 2015, d'une réserve communale de sécurité civile**, devenant ainsi la première ville du Val-de-Marne à en être dotée. Par ailleurs, en 2020, la Ville a fait l'acquisition de 800 mètres de digue mobile.

UN EXERCICE GRANDEUR NATURE DE COORDINATION DES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

L'exercice se déroulera autour de trois dispositifs :

- 9h30 fermeture des batardeaux sur le quai de La Pie
- 10h déploiement de deux tronçons de la digue mobile anti-crue
- 11h accueil des sinistrés au Centre d'accueil et de regroupement au centre sportif Gilbert-Noël.

« En situation de montée des eaux, la Ville doit être en capacité de coordonner les interventions de pose des batardeaux, les opérations de sauvegarde des habitations, l'accueil des personnes qui devraient être évacuées mais également d'agir sur l'assainissement en sollicitant le Territoire Paris Est Marne & Bois, de même pour l'activation de la vanne secteur de Joinville. » explique Sylvain BERRIOS.

LE RISQUE INONDATION NÉCESSITE DES INVESTISSEMENTS À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Alors que le récent rapport de Cour des Comptes évaluant l'état de la connaissance du risque lié à une crue centennale de la Seine, ainsi que les objectifs fixés et les moyens financiers déployés pour le prévenir met l'accent sur un dispositif défaillant, **Sylvain BERRIOS rappelle que le transfert de la compétence opérée par l'État vers la Métropole du Grand Paris a été établi sans transfert de moyens** alors même que la situation héritée est catastrophique faute d'entretien des 120 kilomètres de digues construites à une époque où la région parisienne n'était pas celle d'aujourd'hui. « Ce système d'endiguement est aujourd'hui obsolète et nécessite des fonds très importants qui n'existent pas aujourd'hui. **L'urbanisme est un outil essentiel pour se préserver du risque inondation et particulièrement le principe de la pleine terre pour ne pas faire reposer sur la seule rivière le risque inondation.** La densification massive de la petite couronne voulue par l'État est contraire à la prévention du risque inondation. Face à un risque inéluctable, les villes, dans le domaine de compétences qui est le leur, organisent leur service public municipal face au risque inondation et notamment par des exercices annuels. » ajoute Sylvain BERRIOS.

Contact presse : Béatrice DÉON, directeur de la communication Ville de Saint-Maur-des-Fossés
[01 45 11 65 22](tel:0145116522) / [06 70 61 01 61](tel:0670610161) / beatrice.deon@mairie-saint-maur.com